

# Couleur à la une



*En ces temps incertains, profitons des premiers rayons de soleil pour nous mettre du baume au cœur et pour voir le monde en couleurs...*

## Les travaux rue de Judée commencent

Annoncés dans le dernier numéro, les travaux rue de Judée viennent de commencer depuis quelques jours. Prévus jusqu'au 12 juin, ils consistent à renouveler la canalisation d'eau centrale (260 ml) et la trentaine de branchements des maisons riveraines.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise Guillon de Sauzé-Vaussais, engendrent nécessairement des perturbations pour tous ceux qui empruntent cette rue. Néanmoins, elle sera ouverte à la circulation tous les soirs.

Pour information, le coût total de cette opération revient à 60 000 € TTC contre 75 000 € initialement prévus.

## A la rencontre des artistes

En vous promenant, sur le site du château de Javarzay, vous pouvez visiter l'Atelier Vivant d'Art où différents artistes amateurs travaillent en direct devant vous et vous font partager leurs passions. Pour 2009, il sera ouvert jusqu'à la Toussaint. L'entrée est libre et gratuite.

## Un maintien des taux d'imposition

La municipalité, lors du vote du budget, le 08 avril dernier, a décidé à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes (taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe d'habitation et taxe professionnelle), pour la partie communale.

Cette décision a été prise, malgré la baisse sensible des dotations d'état. L'augmentation des bases d'imposition et la maîtrise des dépenses de fonctionnement expliquent principalement ce choix, malgré un programme d'investissements importants pour l'année 2009.

Le maintien des taux communaux ne signifie pas pour autant une stabilité dans le montant total des différents impôts locaux du fait de la variation à la hausse des taux du Département et de la Communauté de Communes.

## Du changement à la Foire aux Pirois...

Notre traditionnelle foire de Javarzay, aura lieu du 25 au 28 juin. Cette année, la municipalité a souhaité un changement. Les années passées, le feu d'artifice était tiré depuis l'aire naturelle. Sa localisation ne permettait pas une sécurité maximum et le public n'était pas toujours respectueux des consignes mises en place. De ce fait, après étude, il a été décidé de le tirer dans le fond du pré de la foire, derrière les forains.

Pendant les 4 jours de foire, diverses animations sont prévues. Le programme sera affiché chez les commerçants de la commune.

Venez nombreux.

## Une économie d'eau en perspective

Le conseil municipal a décidé de faire un forage au stade. L'eau ainsi puisée sera utilisée pour l'arrosage du terrain de foot. Le coût de 6 500 € pour cet investissement sera rapidement amorti par rapport à l'économie réalisée sur la consommation. De plus, des vannes électriques permettront une programmation de l'arrosage pour une meilleure gestion de cette ressource si précieuse.

## Bienvenue aux nouveaux commerçants et nouvelles entreprises

Depuis quelques semaines, notre ville a vu l'ouverture de plusieurs commerces et entreprises. Ainsi, nous avons le plaisir d'accueillir M. et Mme MONTIER et leur magasin d'accessoires auto et tuning et services de remorquage (MC REM LOC79) sur la Place Cail, M. et Mme DELBECQ et leur magasin de fruits et légumes et épicerie (PANIER FRAICHEUR) sur la Place du Petit Maure, M. VERHAGHE et son dépôt vente d'objets pour la maison, Route de Sauzé-Vaussais (AUX TROUVAILLES), Mme TRAMZAL et son agence de publicité et d'infographie (COTE.COM) Rue Elise Giroux, et M. GUIHENEUX et son entreprise de dépannage et de formation informatique à domicile (I-MELLE), 3 bis Rue du Prieuré.



## A la rencontre des élus de la commune

Une réunion publique est organisée au Centre Culturel, le jeudi 28 mai à 20h30, afin de vous permettre de débattre avec les élus sur les réalisations, décisions et les projets communaux sous la forme de questions-réponses.



## De nouvelles têtes à la Mairie

Dans notre précédente édition, nous indiquions que nous étions en phase de recrutement pour remplacer Annie Baron, en charge du CCAS. Après une sélection rigoureuse, Maryse Cornette a été recrutée à partir du 1<sup>er</sup> mai, en tant qu'agent social.

Souhaitons à cet agent, qui vient de la Communauté de Communes de Val de Sèvre, bonne chance dans sa nouvelle mission.

D'autre part, Christine Mathé, agent à l'accueil du secrétariat, a souhaité prendre une disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1<sup>er</sup> mai et ce, pour un an. Son remplacement est en cours, de manière à ne pas perturber le service.



## Travaux de peinture

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) informe les exploitants agricoles que des travaux de peinture seront réalisés sur les pylônes à haute tension (ligne 90 KV de Longchamp à Melle) à compter du 11 mai 2009.



## Une nouvelle organisation pour le CCAS

Lors de la dernière réunion du CCAS, ses membres ont modifié l'organisation et défini des orientations claires visant à mettre en place des actions concrètes en faveur des chef-boutonnais.

Tout d'abord, pour répondre de manière satisfaisante et efficace à ses missions, le service du CCAS sera ouvert comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h00	-	10h00 - 12h00	-	-
-	14h00-17h00	14h00 - 17h00	14h00-17h00	-

Une des premières actions concrètes, initiée depuis quelques mois, consiste à mettre en place une formation pendant six semaines sur l'aide budgétaire. Ces sessions de 3 heures, animées par un professionnel de l'UDAF, permettront aux bénéficiaires, sélectionnés par le CCAS, d'être plus expérimentés pour gérer leur budget.

## Enfin la piscine !

Elle était tellement attendue !

Quoi ? L'ouverture de la piscine intercommunautaire. Après plus de 9 mois de labeurs, les travaux touchent à leurs fins et la piscine sera prête pour le week-end de la Pentecôte. En effet, la piscine sera ouverte au public à partir du **samedi 30 mai à 15h \*** après l'inauguration, qui aura lieu dans la matinée en présence de la Présidente de Région, du Président du Conseil Général, du Président du Syndicat Mellois des Piscines et de tous les élus locaux. Tous viendront saluer l'ouverture de ce nouvel équipement dans notre commune. Pendant les 3 premiers jours, l'entrée sera **gratuite** pour tout le monde.

Parallèlement à la construction de cette piscine, la route la surplombant a été consolidée par un mur qui a été édifié à l'arrière de la piscine. La commune a participé à hauteur de 7 500 € pour ces travaux, avec le Syndicat Mellois des Piscines.

Chacun pourra profiter de cette piscine jusqu'au 31 août.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs et les jours d'ouverture.

\* sauf si retard dans les travaux dû aux intempéries



Du 30 mai au 2 juillet		Du 3 juillet au 30 août	
Mercredi	15h00-19h00	Lundi	- 15h00-19h00
Samedi	15h00-19h00	Mardi	10h30-12h15 15h00-19h00
Dimanche	15h00-19h00	Mercredi	- 15h00-19h00
		Jeudi	10h30-12h15 15h00-19h00
		Vendredi	Fermeture
		Samedi	- 15h00-19h00
		Dimanche	10h30-12h15 15h00-19h00

### TARIFS

- de 3 ans : gratuit

- de 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi,

personnes handicapées : 1.60 € à l'unité et 12.80 € par carnet de 10

+ de 18 ans : 2.70 € à l'unité et 19.20 € par carnet de 10 entrées

**Et surtout préparez votre maillot de bain !**

## Du bois à acheter

La commune a fait abattre des frênes qui se trouvaient dans la peupleraie des Communaux. Ce bois, sous forme de billes, est à vendre **25 €** le stère. Il peut être utilisé comme bois de chauffage, ou bois de travail. Il sera à prendre sur place.

Tous ceux qui seraient intéressés doivent contacter la Mairie ou Joël PROUST, l'adjoint chargé des travaux au plus tard le 31 mai.

## Une outre pour Les Vaux

Afin d'améliorer la défense incendie aux Vaux, une citerne souple, c'est à dire une outre, va être installée. Cette outre, d'une capacité de 120 m<sup>3</sup>, sera aux normes du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Elle sera entourée d'une clôture. Les travaux d'installation, tout compris, représentent un investissement de l'ordre de 8 000 €.

## Permanences du Point Info Energie en Pays Mellois

Vous avez besoin de conseils pratiques et gratuits sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Rendez-vous aux permanences du Point Info Energie en Pays Mellois : **le vendredi 5 juin de 14h00 à 17h00 à la mairie.** Contact : Béatrice Gouin à [info.energie@agglo-niort.fr](mailto:info.energie@agglo-niort.fr), ou par téléphone au 05.49.77.11.65, sur RDV.

## De belles plumes à la Bibliothèque...

Suite à la conférence de Victor Turpaud-Fizzala, professionnel du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, concernant l'Outarde Canepetière et les oiseaux des plaines de nos campagnes, nous proposons en complément une rencontre avec **Claude Garçon**, acteur local de la protection des oiseaux, **le mardi 5 mai à 18h30 au Centre Culturel**, sur le thème de l'observation des oiseaux de nos jardins et alentours...

## Des associations au service du « Sport et de la Solidarité »

A partir du 8 juin et pendant une semaine, au stade Jacques Courivaud, plusieurs associations organiseront des animations en lien avec le sport pour recevoir des dons de matériels sportifs et pécuniaires, selon le programme ci-dessous (entrée gratuite) :

**Lundi 8 juin de 18 h à 20 h** : animations avec « Sport sans frontières »

**Vendredi 12 juin à 20h30** : tournoi inter entreprises de tennis de table, le montant des inscriptions sera reversé à l'association « Marchavec »

**Samedi 13 juin de 9 h à 19 h** : 2<sup>èmes</sup> puces auto organisées par Melleran Auto Sport. Renseignements et réservations au 05 49 29 63 82 . Tournoi de Foot Séniors. Renseignements au 06 81 01 57 56.

**Samedi 13 et dimanche 14 juin** : 20<sup>ème</sup> Foire aux véhicules d'occasion et tournoi international de tennis de table, animations (sculpture, concours photos), jeux sportifs (VTI, jonglage...), don de matériel sportif au stand de Marchavec Renseignements au 06 80 10 85 12

**Dimanche 14 juin de 9 h à 18 h** : 1er tournoi de foot inter entreprises organisé par l'Espérance de Chef-Boutonne. Renseignements au 06 81 01 57 56. Parcours Sécurité Routière. Randonnée pédestre gratuite « Au fil de l'eau » entre Chef-Boutonne et St Martin d'Entraigues avec Marchavec : départ à 9 h. Renseignements au 05 49 29 70 23 le soir. Finales du Tournoi International de Tennis de Table , « Journée des As ».

## QUELQUES INFOS MUNICIPALES

- Le permis d'aménager de « la Garenne du Bois aux Pins » est délivré. Les travaux pour la réalisation de ce lotissement débiteront avant les vacances d'été.
- L'inspection académique, lors de la commission départementale d'éducation, a validé le principe de fermeture d'une classe à l'école publique de Chef-Boutonne du fait de la diminution des effectifs.
- Loïc RANCHERE a démissionné de son poste d'adjoint aux affaires sociales du fait d'une surcharge de travail au niveau professionnel. Un nouvel adjoint sera élu au mois de mai.
- Le marché pour les travaux d'éclairage sur le site du château de Javarzay a été attribué à l'entreprise Delaire pour la somme de 69 000 € TTC.
- Suite aux dégradations dues au gel, des routes départementales, le Conseil Général réparera les 3 tronçons en question en juin ou juillet.
- La municipalité a décidé de réhabiliter le théâtre de verdure situé derrière la mairie, en prenant soin de garder l'esprit naturel du site, afin de le faire revivre.

## L'agenda bimestriel

- |                 |   |
|-----------------|---|
| 08 mai          | Cérémonie au Monument aux Morts à 10 h 30   |
| 16 mai          | PECH - Concours de pêche à la truite - Etang de Javarzay  |
| 16 mai          | Vente communale (voir article ci-contre)  |
| 17 mai          | LES AMIS DU CHATEAU - Assemblée Générale - Centre Culturel  |
| 21 mai          | LA SOURCE - Thé Dansant de l'Ascension - Centre Culturel  |
| 22 mai          | SURFIN' BOUTONNE - Concert "Blues Power Band"- Ferme du château                                     |
| 23 mai          | MARCHAVEC - Sortie Orchidées  |
| 28 mai          | Réunion publique communale à 20h30 au centre culturel   |
| 30 mai          | DON DU SANG - Centre Culturel   |
| 30 mai          | ESPERANCE - Tournoi de foot des seniors - Complexe sportif Jacques Courivaud                        |
| 06 juin         | PECH - Concours de pêche au coup - Etang de Javarzay  |
| 06 juin         | KERMESSE des écoles du Sacré Cœur - Site du château   |
| 07 juin         | Elections Européennes   |
| 07 juin         | LES AMIS DES CHAUMIAS - Randonnée à 9 Heures sur la Place des Chaumias                              |
| 12, 13, 14 juin | TENNIS DE TABLE - Tournoi International - Complexe sportif Jacques Courivaud / Journée des As le 14 |
| 12, 13, 14 juin | PECH - Concours de pêche à la carpe - Etang de Javarzay   |
| 13 juin         | MARCHAVEC - Journée Environnement   |
| 13 juin         | KERMESSE de l'école publique "Les Tulipiers" - Site du château                                      |
| 19 juin         | SURFIN' BOUTONNE - Fête de la Musique - Place Caïl  |
| 21 juin         | ESPERANCE - Foire à la Brocante - Site du château de Javarzay                                       |
| 25 au 28 juin   | FOIRE de Javarzay   |
| 26 juin         | FOIRE aux PIRONS  |
| 27 juin         | FEU d'ARTIFICE de la foire  |

## Carnet de voyage : une idée qui fait son chemin...

Un genre qui se développe beaucoup, aussi bien dans le documentaire que dans le domaine de la fiction, c'est celui du Carnet de Voyage. Un choix varié de documents sont à la disposition des lecteurs pour découvrir ou s'initier à cette forme d'expression qui mixte écrits, esquisses, photos, collages...

Cet été, un atelier sera proposé en ce sens par la **médiathèque de Chef-Boutonne**.

Renseignements au 05 49 29 60 50

## VENTE COMMUNALE

Le samedi 16 mai de 14h30 à 17h00, à l'espace Kennedy, aura lieu une vente de divers matériels d'occasion par la commune : bureaux d'écoliers, tables d'école...



## Majeurs et électeurs !

Les élections européennes se dérouleront le **7 juin** prochain. A cette occasion, 12 jeunes de 18 ans (sur 31 invités) se sont vus remettre leur 1<sup>ère</sup> carte d'électeur lors d'une cérémonie citoyenne organisée par la municipalité le 18 avril.

**Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous début juillet .**

# Concours des maisons fleuries



Pour faire suite à son engagement d'embellir notre belle commune de Chef-Boutonne, par le fleurissement, avec une gestion de l'eau optimisée et une diminution de l'usage des produits chimiques, la commune a souhaité mettre en place un concours des maisons fleuries.

Pour ce premier essai, aucune inscription ne vous est demandée, juste votre participation à embellir tout simplement votre cadre de vie (jardin, cour, façade...) afin que tout le monde puisse profiter de toutes les couleurs que nous offre la nature.

La participation de chacun d'entre nous, aussi minime soit elle, contribue à faire de notre petite cité une ville accueillante où nous avons plaisir à nous promener.

Le concours se déroulera du 15 juin au 31 juillet 2009. Un jury local sera mis en place afin que chaque élu référent puisse lui présenter les plus belles floraisons de son quartier. Des prix seront décernés aux différents gagnants. Aucune limite, seule votre imagination compte.



## Règlement

**Article 1 :** Le concours est ouvert à toute personne installée sur la commune quelque soit le type de son habitation ( y compris commerce et entreprise), à l'exception des membres du jury.

**Article 2 :** Les élus référents effectueront des visites entre le 15 juin et le 15 juillet.

Le jury effectuera une visite entre le 16 juillet et le 30 juillet.

**Article 3 :** Il n'est pas mentionné de règles quant aux supports des fleurissements ou au choix des fleurs. L'effort de fleurissement, au même titre que l'esthétique et l'originalité sera pris en compte.

**Article 4 :** Les occupants de toutes les maisons présélectionnées seront prévenus afin d'avoir leur accord de participation au concours.

**Article 5 :** Un jury local ira visiter les maisons sélectionnées.

Il sera composé de Monsieur le Maire, de Madame Duport, fleuriste à Chef-Boutonne, des membres de la commission Valorisation du patrimoine et du responsable du service « espaces verts » de la commune.

**Article 6 :** Cinq prix seront décernés.

**Article 7 :** Pour décerner les prix, le jury prendra la décision à la majorité selon les critères énoncés art. 3

**Article 8 :** Le fleurissement doit être visible de la voie publique.

**Article 9 :** La municipalité se laisse la possibilité d'annuler à tout moment ce concours en cas de sécheresse et/ou d'arrêté préfectoral interdisant l'usage de l'eau.